

CHOFFEUR

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

CHOFFEUR

Code GIFAP : EC (concentré émulsionnable)
50 g/l de quizalofop-P-éthyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide multicultures à usage agricole

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRITCHE
LA CAFOURCHE
33860 VAL DE LIVEPNE
France / Tel. : 05/57/32/48/33
approgritche@gritche.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008/CE** et ses adaptations au progrès technique (ATP)

Classes et catégories de danger

Danger par aspiration, cat. 1

Irritation cutanée, cat. 2

Sensibilisation cutanée, cat. 1

Lésions oculaires graves, cat. 1

Toxicité aiguë par inhalation, cat. 4

Toxicité spécifique organes cibles - exposition unique, cat. 3

Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, cat. 1

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, cat. 2

Mentions de danger

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence

- Prévention

P261 : Éviter de respirer les brouillards et vapeurs.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 + P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

Composant(s) déterminant le danger pour l'étiquetage : quinalofop-P-éthyle ; Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalène ; Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids (p/p)	N° CAS	Nom chimique
1	5,2	100646-51-3	Quinalofop-P-éthyle = ethyl (R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy)phenoxy]propionate
2	≥ 3- <10	/	Benzenesulfonic acid, C10-13- (linear)alkyl derivs., calcium salt
2'	≥ 1- < 10	104-76-7	2-ethylhexan-1-ol
3	≥ 3	9002-92-0	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-dodecyl-.omega.-hydroxy-
4	≥ 20	/	Hydrocarbures, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene
5	≥ 20	/	Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene
<i>Substance avec une VLEP (voir section 8)</i>			
4'+5'	≥ 0,1 - < 1	91-20-3	Naphtalene

Numéro	N° CE / N°REACH*	Approuvé Règ. 1107/2009	Pictogrammes Règ. 1272/2008	Mentions de danger
				Règ. 1272/2008
1	/	oui	SGH07, SGH09	H302, H400, H410 (M-facteur = 10)
2	932-231-6/ 01-2119560592-37*	/	SGH05, SGH07	H318, H315, H412
2'	203-234-3	/	SGH07	H332, H315, H319, H335
3	500-002-6	/	SGH05, SGH07	H302, H318, H412
4	922-153-0/ 01-2119451097-39*	/	SGH08, SGH09	H304, H411, EUH066
5	918-811-1/ 01-2119463583-34*	/	SGH08, SGH07, SGH09	H304, H336, H411, EUH066
<i>Substance avec une VLEP (voir section 8)</i>				
4'+5'	202-049-5	/	SGH07, SGH08, SGH09	H302, H351, H400, H410 (M-facteur = 1)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané

Enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation

Mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical

En cas d'intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse et eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau pulvérisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer les produits de décomposition suivants : du monoxyde de carbone et des oxydes azotés ou sulfurés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées.

Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux/le visage.

Refroidir les conteneurs menacés à une distance prudente et neutraliser les fuites de vapeurs avec de l'eau.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Pour les non-secouristes :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs.

Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Alerter les autorités compétentes si un déversement accidentel a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à une température supérieure à : -10°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

CHOFFEUR

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

- RCP-TWA : 100 mg/ m³ /15 ppm (coupe pétrolière aromatique)
- Limites d'exposition nationale : valeur limite réglementaire indicative.

Substance	N°CAS	VLEP-8h		Source
		ppm	mg.m ⁻³	
Naphtalène	91-20-3	10	50	INRS, 1983

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Au champ, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

Protection individuelle : Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

L'opérateur doit porter :

- *Dans le cas d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :*

● Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

● Pendant l'application, pulvérisation vers le bas :

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

● Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour les travailleurs amené à entrer dans la culture après traitement :

- Porter une combinaison de travail (cote en polyester 65%/coton 35% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Marron clair
Odeur	Caractéristique des solvants aromatiques
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	4,9 (suspension à 1%)
Point de fusion / point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminée
	coupe pétrolière = 175 - 292°C
Point d'éclair	76°C (tasse fermée)
Taux d'évaporation	Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR

	coupe pétrolière = 0,06 (n-butyl acétate = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
	coupe pétrolière = 0,09 kPa (0,68 mm Hg à 20°C)
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	0,960 g/ml (20°C)
Densité apparente	Non déterminé
Solubilité	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
	quizalofop-P-éthyle : log P _{ow} = 4,61 (à 23°C)
Température d'auto-inflammabilité	415°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	3,65 mm ² .s ⁻¹ (à 40°C)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant
9.2. Autres informations	
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
	coupe pétrolière : > 1
Tension de surface	29,5 mN/m à 40°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage recommandés (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière directe, les flammes nues, les sources de chaleur et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir avec les bases fortes, les acides ou agents oxydants forts tels que les chlorates, nitrates et peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	CHOFFEUR
Toxicité aiguë	
DL ₅₀ Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg
DL ₅₀ Voie cutanée	Rat : > 2000 mg/kg
CL ₅₀ Voie inhalatoire (4 h)	Rat = 2,91 mg/l
Irritation	
Peau	Lapin : irritant
Yeux	Lapin : irritant (graves lésions)
Sensibilisation	Cochon d'Inde : moyennement sensibilisant
Autres informations toxicologiques	Quizalofop-P-éthyle (substance active)
	Rapidement absorbé et largement métabolisé. Jusque 70% de la radioactivité est éliminée par les urines et les fèces en 48 heures. Très faible potentiel de bioaccumulation.
	Toxicité orale à court terme (90 jours) : NOEL (rat) = 7,7 mg/kg/j
	Toxicité orale à court terme (1 an) : NOEL (chien) = 13,4 mg/kg/j
	Toxicité cutanée à court terme (21 jours) : NOEL (rat) = 2000 mg/kg/j
	Carcinogénicité, chronique (souris ; 1,5 ans) :
	NOEL (toxicité) = 1.55 mg/kg/j
	NOEL (tumeur) = pas d'effet carcinogénique
	Carcinogénicité, chronique (rat ; 2 ans) :
	NOEL (toxicité) = 0.9 mg/kg/j
	NOEL (tumeur) = pas d'effet carcinogénique
	Toxicité sur la reproduction (rat) :
	NOEL (toxicité) = 25 mg/kg
	NOEL (reproduction) = pas d'effets sur la reproduction

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR

Toxicité sur le développement (rat) :
 NOEL (toxicité) = 30 mg/kg/j
 NOEL (développement) = 100 mg/kg/j. Non tératogène
 Toxicité sur le développement (lapin) :
 NOEL (toxicité) = 30 mg/kg/j
 NOEL (développement) = 60 mg/kg/j. Non tératogène
 Mutagénicité : non mutagène (études *in vitro* et *in vivo*)

La classification du mélange est donc requise car il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (H304), il est nocif par inhalation (H332), il provoque de graves lésions des yeux (H318) et une irritation cutanée (H315). Il peut provoquer une allergie cutanée (H317). Il peut provoquer somnolence ou vertiges (H336).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et/ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom

Poissons

Daphnies

Algues

Abeilles

Vers de terre

Nom

Poissons

Daphnies

Algues

Plantes Aquatiques

Oiseaux

Vers de terre

Micro-organismes du sol

Traitement des eaux usées

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom

Dégradation biotique

Dégradation abiotique

Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom

12.4. Mobilité dans le sol

Nom

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

CHOFFEUR

Toxicité aiguë, CL₅₀-96h (*Oncorhynchus mykiss*) = 4,2 mg/l

Toxicité aiguë, CE₅₀-48h (*Daphnia magna*) = 6,87 mg/l

Toxicité aiguë, CE₅₀-72h (*Selenastrum capricornutum*) = 1,98 mg/l

Toxicité orale aiguë, DL₅₀-48h (*Apis mellifera*) : > 100 µg/abeille

Toxicité de contact aiguë, DL₅₀-48h (*Apis mellifera*) : > 100 µg/abeille

Toxicité aiguë, CL₅₀-14j (*Eisenia foetida*) = 746 mg/kg de sol

Quizalofop-P-éthyle (substance active)

Toxicité aiguë, (*Oncorhynchus mykiss*) :

CL₅₀-96h = 0,388 mg/l ; NOEC, 21 jours = 0,044 mg/l

Toxicité aiguë, CE₅₀-48h (*Daphnia magna*) = 0,29 mg/l

Toxicité aiguë, CE₅₀-5j (*Selenastrum capricornutum*) = 0,021 mg/l

Toxicité, CE₅₀-7j (*Lemna gibba*, G3) = 0,0828 mg/l

Toxicité aiguë, DL₅₀ (*Colinus virginianus/Anas platyrhynchos*) : > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (*Colinus virginianus/Anas platyrhynchos*) :

CL₅₀-5j : > 5000 mg/kg ; NOEL (reproduction) = 500 mg/kg

Toxicité aiguë, CL₅₀ (*Eisenia foetida*) : > 1000 mg/kg de sol

Pas d'effet sur la nitrification du sol ni sur la respiration.

Pas d'effet sur les organismes présents dans les boues d'épuration.

Quizalofop-P-éthyle (substance active)

Non facilement biodégradable.

Hydrolyse (20°C) :

pH 4 : DT₅₀ > 365 jours, pH 7 : DT₅₀ = 112 jours, pH 9 : DT₅₀ < 1 jour

Photolyse aqueuse (25°C) :

pH 5 (lampe à arc au Xenon) : DT₅₀ = 38,3 jours

Dégradation dans le sol (20°C) : DT₅₀ : < 2 jours

Dégradation dans le compartiment eau/sédiment (20°C) : < 2 jours

Stable en présence d'eau, mais rapidement dégradé dans les sols et dans les systèmes eau/sédiment.

Pas d'effets négatifs sur les organismes des eaux usées.

Quizalofop-P-éthyle (substance active)

Coefficient de partage n-octanol/eau : log P_{ow} = 4,61 (23°C)

Facteur de bioconcentration (FBC), 28 jours d'exposition (*Lepomis macrochirus*) = 380 (poisson entier)

Dépuration (14 jours) : < 1% restant dans le poisson entier

En se basant sur le FBC et la rapide dégradation de la substance, le potentiel de bioaccumulation est considéré comme faible.

Quizalofop-P-éthyle (substance active)

Adsorption/Désorption : K_{Fadsoc} = 214-1791 ml/g

La substance est donc de faiblement à assez mobile.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID**Transport fluvial : ADNR****Transport maritime : IMO / IMDG****Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR****14.1. Numéro ONU**

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
(Contient du quizalofop-P-éthyle et une coupe pétrolière)

IMO / IMDG / ICAO-TI

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

/ IATA-DGR :

(Contains : quizalofop-P-ethyl and naphtha solvent)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG - Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510.

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : modifications majeures apportées aux sections 2, 3, 8 et 16.**Source des données** : ref. NISSAN 171016_Targa Super_NSG-12ND_CLP_ver1, 16 octobre 2017 version n°1**Référence préparation** : NSG-12ND**Méthodes utilisées pour la classification du mélange** : tests, propriétés substance active et co-formulants, calculs.**Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Date de révision : 04/05/2018

Numéro de version : 11

Page 7 de 8

(Date de la version précédente : 24/07/2013 ; version n°10)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

CHOFFEUR

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

CAS : Chemical Abstracts Service = Service des résumés analytiques de chimie

CE : Communauté Européenne

CE50 : Concentration entraînant 50% d'effets

CL50 : Concentration létale moyenne

DL50 : Dose létale moyenne

DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50%

EPI : Equipement de protection individuelle

FBC : Facteur de bioconcentration

GIFAP : Groupement International des Associations Nationales de Fabricants des Produits Agrochimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)

IMDG : International Maritime Dangerous Goods Code = Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO : International maritime organisation = Organisation Maritime Internationale

K_{oc} : Coefficient d'adsorption dans l'équation de Freundlich normalisé par la quantité de carbone organique du sol

NOAEL : No Observable Adverse Effect Level = Dose sans Effet Toxique Observable

NOEC : No Observable Effect Level = Concentration sans Effet Observable

NOEL : No Observed Effect level = Dose sans Effet Observable

Pow : Coefficient de partage octanol/eau PBT

: Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals = Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques en Europe

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH : Système Global Harmonisé

TLV-TWA : Time Weighted Average = Valeur limite d'exposition pondérée dans le temps

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances du fabricant relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
